

accueillies par le public catholique. On y retrouve la même ingénuité unie à la même force de raison. La simplicité du Charbonnier qui n'a d'autres regles que les grosses notions du christianisme, telles qu'il les a prises dans le catéchisme & au prône de son curé, donne un intérêt particulier à un dialogue qui se lie entre lui, le vicaire, & l'évêque intrus. Celui-ci ayant voulu persuader au bon villageois que tout étoit égal dans l'église constitutionnelle & l'Eglise catholique, parce qu'on y pratique les mêmes rits &c, le Charbonnier ne s'en laisse pas imposer par cette similitude qui a lieu dans tous les schismes; & déclare d'ailleurs ne pas savoir ce que font les jureurs & intrus, parce qu'il ne les fréquente pas & n'entre pas dans les églises qu'ils administrent. Le nouveau prélat lui disant qu'il les jugeoit sans les connoître, le Charbonnier répond :

Je vous demande pardon, monsieur; je les juge au contraire parce que je les connois. Nos évêques catholiques, notre St.-Pere le Pape à leur tête, n'ont-ils pas parlé assez haut pour nous les faire connoître ? Quel est le hameau assez sauvage & assez reculé, pour que leur voix ne s'y soit pas fait entendre ? Oui, monsieur, nous savons que les prêtres constitutionnels sont des apostats qui ont abandonné l'Eglise catholique par un serment impie. Ce sont des schismatiques qui mettent la division dans l'Eglise de Jesus-Christ, & qui méconnoissent l'autorité du souverain Pontife. Ce sont des voleurs & des larrons qui chassent les vrais pasteurs & s'emparent de leurs troupeaux. Voilà ce que le St.-Pere a dit à toute l'Eglise. Ne perdons pas les accents de cette voix que nous n'aurons pas toujours la faci-

P. 18. 4.

Bref du 13
Avril 1792.